

# COMMUNE DE CLÉON D'ANDRAN

## Procès-verbal de la séance du Conseil

Du 16 mars 2023 à 20h30

Président de séance : Fermin CARRERA, Maire.

Étaient présents : Mmes CHAZET TARANGET Françoise, CROISSANT ACLOQUE Sylvie, GERARDIN Isabelle, OLLIVIER Bernadette, PALMIER Sophie et PERRET Sophie,  
Mrs AILLOUD Jean-Claude, BLAYN Patrick, CARRERA Fermin, DUVAL Jocelyn, LUNVEN Stéphane, JOUVE Jérôme, PERMINJAT Heddy et SAUVAN Jérôme.

Étaient représentés : Mme BARON-PEZIERE Marie-Paule ayant donné pouvoir à AILLOUD Jean-Claude pour voter en son nom,

Quorum : le quorum est atteint

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tout le monde a bien reçu les annexes et le compte rendu de réunion de la commission des finances et présente les pouvoirs donnés. Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023 adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Secrétaire de séance : Monsieur PERMINJAT Heddy,

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Vote du compte administratif 2022 de la commune ;
- ✓ Affectation du résultat de la commune et approbation du compte de gestion ;
- ✓ Vote du compte administratif 2022 de la maison médicale ;
- ✓ Affectation du résultat de la maison médicale et approbation du compte de gestion ;
- ✓ Amortissement des frais de subventions d'équipement versées aux organismes publics pour bâtiments et installations ;
- ✓ Soutien humanitaire suite au Séisme en Syrie et Turquie ;
- ✓ Questions diverses.

Délibérations adoptées à l'unanimité : N°2023-02-01, 2023-02-02, 2023-02-03, 2023-02-04, 2023-02-05,  
Adoptée à 12 pour, 2 abstentions et un contre : 2023-02-06.

### **N°2023-02-01 - Vote du compte administratif 2022 de la commune :**

Rapport : M. le Maire rappelle que tout le monde a reçu les annexes (compte de gestion et contrôle identité de valeur, compte administratif, compte rendu de la réunion de la commission des finances, détails des comptes). Il précise que le compte administratif se vote par chapitre mais qu'il peut être posé des questions dans le détail, il donne lecture du compte administratif du budget général qui peut se résumer ainsi :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>745 604,00 €</b>	<b>591 054.40 €</b>
011 - Charges à caractère général	205 248.00 €	171 987.88 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	306 200.00 €	271 119.68 €
014 - Atténuations de produits	14 503.00 €	14 482.00 €
022 - Dépenses imprévues	50 111.00 €	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	119 657.00 €	111 598.84 €
66 - Charges financières	13 844.00 €	13 843.64 €
67 - Charges exceptionnelles	550.00 €	250.00 €
68 - Dotations provisions semi budgétaires	31.00 €	0.00 €
<b>Total dép d'ordre dont virement à l'investissement de 27 686€</b>	<b>35 460.00 €</b>	<b>7 772.36 €</b>

<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>745 604,00 €</b>	<b>764 198,75 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	111 917.00 €	111 917.85 €
013 - Atténuations de charges	4 000,00 €	3 584.23 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	35 100,00 €	49 873.13 €
73 - Impôts et taxes	485 818.00 €	487 356.54 €
74 - Dotations, subventions et participations	61 058.00 €	58 634.46 €
75 - Autres produits de gestion courante	38 000.00 €	42 154.13 €
76 - Produits financiers	0,00 €	28.15 €
77 - Produits exceptionnels	9 700,00 €	10 650.26 €
78 – Reprise provisions semi budgétaires	11.00 €	0.00 €
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>283 863,00 €</b>	<b>176 251.86 €</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	58 414,00 €	56 313.15 €
20 – Immobilisations incorporelles	8 466.00 €	2 233.00 €
21 – Immobilisations corporelles	34 535,00 €	30 855.51 €
23 – Immobilisations en cours	103 435,00 €	7 837.20 €
041 – Opération patrimoniales	79 013.00 €	79 013.00 €
<b>Investissement - Recette</b>	<b>283 863,00 €</b>	<b>266 801.73 €</b>
001 Solde d'exécution positif reporté	123 959.00 €	123 959.63 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 816.00 €	34 541.74 €
13 - Subventions d'investissement	13 515.00 €	9 515.00 €
165 Dépôt et cautionnement	2 100.00 €	0.00 €
27 - Autres immobilisations financières	12 000,00 €	12 000.00 €
040 Opérations d'ordre	7 774.00 €	7 772.36 €
041 Opérations patrimoniales	79 013.00 €	79 013.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	27 686.00 €	0.00 €

Teneur des discussions.

M. LUNVEN aborde la différence entre les dépenses prévues et le réalisé. Il est expliqué que le budget n'est qu'une prévision, les dépenses étant prévues au plus large (surtout sur les articles liés aux dépenses d'entretien et de réparations) et les recettes au plus juste. Ce qui est reporté c'est ce que dégage la section de fonctionnement après affectation (recettes – dépenses + report antérieur) et à l'investissement le déficit ou l'excédent de clôture.

Mme GERARDIN demande ce que contient le chapitre 014 atténuations de produits ? Réponse : ce sont les dépenses liées au fonds de péréquation intercommunal (FPIC) et au remboursement du fond d'intervention régional de la part due à la maison de santé pluri professionnelle de Cléon d'Andran.

Mme CROISSANT évoque l'écart au chapitre 23 entre le prévu et le réalisé : il s'agit là du montant dégagé que le conseil a attribué au projet petite ville de demain mais qui n'est pas encore chiffré et dont on n'a pas l'échéancier.

Il est rappelé que la différence entre le prévu et le réalisé n'est pas repris comptablement, ce sont les résultats des sections qui sont reportés (déduction faite éventuellement de l'affectation pour le fonctionnement).

M. le Maire se retire. Mme OLLIVIER 1<sup>ère</sup> adjointe fait voter le compte administratif 2022.

Scrutin particulier O/N : Non

Si scrutin public : Nom des votants et sens du vote

Au vote à mains levées, le Conseil Municipal, vu les comptes de la commune, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de voter le Compte Administratif de l'exercice 2022 et d'arrêter ainsi les comptes avec 14 votes exprimés :

## Investissement

Dépenses	Prévu :	283 863,00
	Réalisé :	176 251,86
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	283 863,00
	Réalisé :	266 801,73
	Reste à réaliser :	0,00

## Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	745 604,00
	Réalisé :	591 054,40
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	745 604,00
	Réalisé :	764 198,75
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	90 549,87
Fonctionnement :	173 144,35
Résultat global :	263 694,22

## **N°2023-02-02 Affectation du résultat budget général et approbation du compte de gestion :**

Rapport : il donne lecture du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

1°) S'être fait donner acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE/DEFICIT	RECETTE/EXCEDENT	DÉPENSE/DEFICIT	RECETTE/EXCEDENT	DÉPENSE/DEFICIT	RECETTE/EXCEDENT
Résultats reportés		111 917,85 €		123 959,63 €	- €	235 877,48 €
Opération de l'exercice	591 054,40 €	652 280,90 €	176 251,86 €	142 842,10 €	767 306,26 €	795 123,00 €
Totaux	591 054,40 €	764 198,75 €	176 251,86 €	266 801,73 €	767 306,26 €	1 031 000,48 €
Résultat de clôture		173 144,35 €		90 549,87 €		263 694,22 €

	Dépense	Recette
Besoin/Excédent de de financement		90 549,87 €
Restes à réaliser		
Besoin/Excédent de des restes à réaliser	- €	
Besoin/Excédent total de financement		90 549,87 €

Teneur des discussions néant

Scrutin particulier O/N : Non

Si scrutin public : Nom des votants et sens du vote

Au vote à mains levées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 14 votes exprimés,

1°) Considérant l'Excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de :

\* 0 € au compte 1068 investissement

\* 173 144,35 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau , au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

**N° 2023-02-03 Vote du compte administratif 2022 de la maison médicale :**

M. le Maire procède comme pour le budget, et donne lecture du compte administratif du budget général qui peut se résumer ainsi :

<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>23 988,00 €</b>	<b>2 661.03 €</b>
011 - Charges à caractère général	4 565.00 €	2 257.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10.00 €	0.00 €
66 - Charges financières	405.00 €	404.03 €
023 virement à la section d'investissement	19 008.00 €	0.00 €
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>23 988.00 €</b>	<b>24 634.48 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 228.00 €	2 228.10 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	360.00 €	485.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	21 400.00 €	21 921.38 €
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>36 709,00 €</b>	<b>36 707.94 €</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	17 701.00 €	17 700.05 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 008.00 €	19 007.89 €
<b>Investissement - Recette</b>	<b>36 709.00 €</b>	<b>17 701.00 €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 701,00 €	17 701,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement d'ordre	19 008.00 €	0.00 €

Teneur des discussions :

Des précisions sur les recettes : loyers et remboursements des ordures ménagères. M. le Maire indique que la maison médicale fonctionne bien, malgré quelques problèmes de volets roulants et d'écoulement. M. le Maire évoque les emprunts : l'emprunt propre à la MM se termine cette année mais le remboursement à la commune s'étale encore, il sera cependant plus conséquent l'année prochaine. M. le Maire explique qu'en son temps la commune a affecté la recette de la vente du bâtiment attribué au médecin (vœu des anciens propriétaires) pour aider au financement de la maison médicale.

M. le Maire se retire. Mme OLLIVIER 1<sup>ère</sup> adjointe fait voter le compte administratif 2022.

Scrutin particulier O/N : Non

Si scrutin public : Nom des votants et sens du vote

Au vote à mains levées, le Conseil Municipal, vu les comptes de la commune, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de voter le Compte Administratif de la maison médicale de l'exercice 2022 et d'arrêter ainsi les comptes avec 14 votes exprimés :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	36 709,00
	Réalisé :	36 707.94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	36 709,00
	Réalisé :	17 701,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	23 988,00
	Réalisé :	2 661.03
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 988,00
	Réalisé :	24 634.48
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-19 006.94
Fonctionnement :	21 973.45

**N° 2023-02-04 Affectation du résultat budget de la maison médicale et approbation du compte de gestion :**

Rapport : M. le Maire donne lecture du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE/DEFICIT	RECETTE/EXCEDENT	DEPENSE/DEFICIT	RECETTE/EXCEDENT	DEPENSE/DEFICIT	RECETTE/EXCEDENT
Résultats reportés		2 228,10	17 700,05	-	17 700,05	2 228,10
Opération de l'exercice	2 661,03	22 406,38	19 007,89	17 701,00	21 668,92	40 107,38
Totaux	2 661,03	24 634,48	36 707,94	17 701,00	39 368,97	42 335,48
Résultat de clôture		21 973,45	19 006,94			2 966,51

	Dépense	Recette
Besoin/Excédent de de financement	19 006,94	
Restes à réaliser		
Besoin/Excédent de des restes à réaliser		-
Besoin/Excédent total de financement	19 006,94	

Teneur des discussions néant

Scrutin particulier O/N : Non

Si scrutin public : Nom des votants et sens du vote

Au vote à mains levées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 15 votes exprimés,

1°) Considérant l'Excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de :

\* 19 007,00 € au compte 1068 investissement

\* 2 966,45 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau , au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

**N° 2023-02-05 Amortissement des frais de subventions d'équipement versées aux organismes publics pour bâtiments et installations.**

Rapport : Monsieur le Maire informe le Conseil que les délibérations des 26/10/2005 et 29/04/2015 relatives aux amortissements ne prévoient pas la durée d'amortissement des dépenses liées aux subventions d'équipement versées aux organismes publics pour les bâtiments et installations. Or pour le prochain budget, la commune passera à l'investissement, à l'article 2041582, la part d'investissement du remboursement au SDE de la Drôme au titre de la mise à disposition du réseau.

Mr le Maire propose d'amortir ces frais sur 15 ans vu la nature du bien subventionné, cela engendre une recette à l'article 28041512 de la section d'investissement et une dépense à l'article 6811 de la section de fonctionnement.

Teneur des discussions : il est expliqué que la proposition se base sur les préconisations de la M14 (15 à 20 ans)

Scrutin particulier O/N : Non

Si scrutin public : Nom des votants et sens du vote

Au vote à mains levées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres

**DECIDE** d'amortir les frais de subventions d'équipement versées aux organismes publics sur une durée de 15 ans,

**MANDATE** Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à la présente décision.

Rapport : Mr le Maire fait rappel de la situation et lit le mail de l'AMF pour réagir à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal de la commune de Cléon d'Andran exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

En lien avec l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26), la commune souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de la commune de Cléon d'Andran d'accorder la somme de 200 € à l'AMF.

En lien avec l'Association des Maires de France les sommes récoltées seront versées à l'ONG nationale ACTED.

Teneur des discussions.

Mme OLLIVIER demande combien versent les petites communes comme la nôtre ? Réponse de M. le Maire : de 100 à 200€, il est évoqué que si toutes les communes versaient ce montant, la somme collectée serait déjà conséquente, bien sûr certaines communes comme Montélimar versent et qu'à contrario d'autres ne versent pas. Demande : qui récolte les sommes dans ce cas ? Réponse : l'ONG nationale ACTED. M. le Maire précise que pour ces raisons de confiance, il propose l'invitation lancée par l'AMF. M. le Maire explique qu'au budget il a toujours été prévu une enveloppe pour ces événements.

M. DUVAL déplore que certaines catastrophes soient soutenues et pas d'autres comme le cyclone à Malawi par exemple où les besoins humanitaires existent de la même manière.

Il est fait un tour de table, chacun s'exprime. Majoritairement, le conseil est pour cette aide, Mme Perret s'abstient, M. Sauvan serait pour une aide de proximité plutôt qu'une aide pour des structures loin de France, il serait favorable à un aide localisée sur le pays. M. Duval, comme déjà indiqué, désirerait une aide à répartir sur l'ensemble des pays qui connaissent des situations catastrophiques et s'abstient.

M. le Maire fait donc la synthèse de ce vote : 2 abstentions 1 contre Pour faire la synthèse

Scrutin particulier O/N : Non

Si scrutin public : Nom des votants et sens du vote

Au vote à mains levées,

Le Conseil Municipal, 12 voix pour, 2 abstentions, 1 contre

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et e L. 1115-1 ;

Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Syrie et en Turquie nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Sur rapport de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser un montant de 200 euros à l'AMF 26 à comptabiliser à l'article 6713 pour une action de solidarité aux sinistrés de Turquie et Syrie.

### **Questions diverses :**

1. M. le Maire rappelle des dates importantes : 6/4/2023 prochaine commission des finances, prochaine séance du conseil le 13/04/2023 20h30, réunion public petite ville de demain 23,03 19h
2. M. le Maire réitère sa demande aux conseillers en charge du dossier pour que le site internet aboutisse, le site visible n'est plus suivi comme il faut.
3. Sylvie CROISSANT ACLOQUE évoque un repas solidaire au profit d'un village en Arménie le 16/4. Le repas est à midi, l'inscription se fait en Mairie de Marsanne. Les dons récoltés iront à la reconstruction d'une école au profit de ce village
4. M. Jérôme Jouve évoque une soirée au profit de la famille qui a perdu sa maison lors d'un feu à Charols, elle a lieu le 25/3 à la salle des fêtes de Charols. Cette manifestation tombe le même jour que cabaret organisé par le comité des fêtes à Cléon d'Andran, Mme Perret précise que le comité des fêtes mettra une urne à cette attention.

5. M. le Maire évoque pour information une prochaine réunion de travail avec la commission urbanisme puis avec le conseil pour le projet territoire de l'Agglomération.

A la base étaient prévus : la construction de la crèche et des travaux pour la piscine couverte. Le deuxième projet est lancé.

La crèche était prévue sur l'espace sportif du collège, en bout de piste d'athlétisme, sur un terrain engazonné. Pour éviter des complications entre le collège, la crèche et le gymnase la commande a été stoppée en vue de réorganiser le projet et répondre au besoin de la crèche, du kido, du scolaire d'une manière différente : le CAUE travaille sur cette restructuration.

Le Bâtiment de la crèche ne servirait que pour la crèche cela apporterait plus de possibilité de berceaux qu'avec le bâtiment projeté. M. le Maire évoque les effectifs scolaire à venir et la fermeture de classe car les effectifs sont en chute. Il n'y aura pas de fermeture à cette rentrée mais dès 2024, pas de relais pour combler les départs en 6ème.

Le projet serait de ramener les deux écoles dans le même bâtiment et l'école maternelle ainsi libérée serait occupée par le kido.

Dès que l'étude du CAUE sera assez avancée, on présentera le projet. Le Profil de population qui vient maintenant est évoqué, ce ne sont pas des nouvelles familles. Sur les derniers lotissements Figuier, Oliviers, Cygnes aucun occupant n'a apporté d'enfants à l'école, les personnes viennent chercher le service. Jocelyn évoque le projet avec Drôme habitat ? Au départ il n'était envisagé que pour les seniors ! M. le Maire a demandé qu'il soit réalisé pour autant de seniors que de famille avec enfants.

- 6 P. Blay rappelle que lundi a lieu le don du sang et demain invitation à M. le Maire et les conseillers de Marcus Bière pour visite et dégustation toute la journée. Il évoque le problème au clocher où les heures ne sont pas sonnées seul 8h midi et 18h. Pour information il précise que pour les camping-cars, la station de vidage a passé 30 m<sup>3</sup> d'eau en un an donc +/- 120 €. Il est rappelé le pavoisement de dimanche pour les anciens combattants d'Algérie.
- 7 Jérôme Jouve donne un retour de la commission sport de Montélimar Agglomération

Questions du public :

- Néant.

Séance levée à 22 H 00.

Le Maire,  
Fermin CARRERA.

Le secrétaire,  
Heddy PERMINJAT